L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

PRIX DES ABONNEMENTS.....24 p.
PRIX DES PAR SEMAINE.....50 c. (payés d'avance)

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 4 OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

LE CABINET ET LE PRESIDENT.

La presse Tylerienne quand même et la presse démocratic, qui fait cause commune sur la question des vetus, veulent absolument que M. Ewing ait mal fait non seulement de dire ce qui s'était passé entre le président et ses conseillers relativement au dernier veto à la banque, mais encore d'avoir donné sa démission.

Il est bien étrange que les ennemis politiques de M. Ewing lui jettent la pierre pour avoir donné sa démission. Encore que ceux-ci les regardent comme que d'ailleurs, chacun n'est pas libre de quitter le pouvoir quand bon lui semble? Aussi n'insisterons-nous pas sur ce point: on ne saurait raisonner sérieusement une accusation si ridicule.

Les reproches qu'on fait à M. Ewing, à cause de ses révélations ne sont pas mieux fondés: notre avis mais de mériter au moins l'honneur d'une discussion sérieuse.

Pour juger de la convenance de l'acte de M. Ewing il faut examiner deux questions: 1°. Il est convenable, en thèse générale, de divulguer les secrets de cabinet? 2°. En eu posant cette première question d'abord négativement, ne peut-il pas y avoir des circonstances particulières susceptibles de faire déroger à la règle?

Beaucoup de bons esprits, soutiennent qu'en général les ministres ne doivent pas divulguer les secrets du cabinet; et les raisons qu'ils donnent à l'appui de cette opinion ne sont pas sans force, "il faut, disent-ils, faire une distinction entre la nature du pouvoir exécutif en Europe et aux Etats-Unis. En Europe, dans les monarchies constitutionnelles, la personne du roi est inviolable et les ministres seuls sont responsables de ses actes. Il en contraire le président est seul responsable puisqu'il constitue à lui seul le pouvoir exécutif aux termes de la constitution.

"La conséquence naturelle de cette distinction c'est en premier lieu qu'on ne saurait raisonner par analogie avec ce qui se passe dans les monarchies constitutionnelles, et, en second lieu, que par suite de la responsabilité directe et absolue du président, les membres du cabinet ne sont que les instruments passifs de la volonté du pouvoir exécutif. Il n'est qu'il n'y a aucune utilité à mettre le public dans la confidence de ce qui peut se passer entre le président et les membres du cabinet; d'autant plus que ses conseils des membres du cabinet ne sont pas autre ils peuvent ou se retirer eux, comme Pilate, en lavant les mains puisque leur responsabilité ne se trouve point engagée.

D'autres personnes soutiennent, et leurs raisons ne manquent pas non plus de puissance, "que dans un gouvernement comme le nôtre où tout se fait non seulement pour le peuple, mais par le peuple, il ne doit pas y avoir de secrets de cabinet; que toutes les autres branches du gouvernement s'obéissent publiquement et que vouloir astreindre les membres du cabinet à garder le secret sur ce qui se passe entre eux et le président, c'est méconnaître un des premiers principes de nos institutions: la publicité; que, d'ailleurs, si les secrétaires ne sont pas constitutionnellement responsables, ils le sont moralement, puisque le public ne pourra jamais s'empêcher de penser que ce qui émane d'une part active à la direction de l'administration. Cela est vrai que le premier veto du président Tyler avait déjà jeté du doute sur le caractère des membres du cabinet et que l'opinion publique leur indiquait une retraite en masse après l'apparition du second veto, comme le seul parti à prendre, avant même de connaître les circonstances particulières singulières et aggravantes qui ont motivé leur démission.

Entre ces raisons opposées nous n'osons porter un jugement (nous sommes seulement à faire dans tous les cas une réserve spéciale en faveur des affaires diplomatiques qui demandent presque toujours du secret pour être menées à bien) tant la question nous paraît difficile à résoudre malgré la légèreté avec laquelle certaines feuilles l'ont traitée en renvoyant M. Ewing.

Abordant la seconde question, il nous paraît que dans tous les cas, il y a des circonstances où il est permis d'exposer tout ce qui s'est passé entre le président et les membres de son cabinet, lorsque par ce moyen l'honneur de l'une des parties en dépend. C'est ce qui est arrivé à M. Ewing.

Après le premier veto, les membres du cabinet portèrent M. Ewing et M. Webster, ont été priés de s'entendre avec les membres whigs du congrès pour faire adopter un bill clairement d'après les opinions du président. Puis, lorsque le bill est adopté grace à leurs soins, il est repoussé par le président. Le président ne pouvait placer son cabinet dans une plus fausse position; car en n'étant évidemment pas du congrès en donnant comme devant être adopté un bill qui est ensuite repoussé. Le congrès avait le droit de dire aux membres du cabinet: "Vous nous avez dit qu'un bill formulé par vous obtiendrait vraie certainement la sanction du président s'il était adopté par le congrès, le bill a été adopté et cependant le président l'a repoussé. Vous avez donc mentiri vous vous êtes donc joué du congrès?"

Que pouvait-on répondre à cela? les faits étaient là, l'affront avait été fait, et il n'y avait pas d'autre alternative que d'accepter le reproche ou de le renvoyer à celui qui l'avait mérité. C'est ce qu'a fait le secrétaire de la trésorerie. Joué par le président, il ne pouvait pas se taire et passer de plus pour ajouter jouer le congrès. Son honneur était compromis par son silence: il a dû parler. A chacun la responsabilité de ses actes quelque place qu'on occupe dans l'échelle sociale.

Ainsi, pour ceux qui pensent qu'il ne était pas avoir de secrets de cabinet, M. Ewing n'a pas besoin d'excuse, et pour ceux qui pensent autrement, il y a la meilleure de toutes les excuses, car dans la situation où il se trouvait placé par la conduite du pouvoir exécutif il était nécessairement ou assumer sur lui gratuitement la responsabilité des fautes d'autrui ou parler: le silence était donc impossible. Surtout si l'on considère que ce silence aurait fait peu de bien au président en faisant à tous les membres du cabinet beaucoup de mal.

SALUBRITE DE LA VILLE.

Pendant la semaine dernière le nombre des inhumations faites dans les cimetières de la Nouvelle-Orléans, ne s'élève qu'à 352 dont 18 de fièvre jaune. La semaine précédente en comptait 327 dont 259 de fièvre jaune.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Des 48 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	31	sur lesquelles	21 de fièvre jaune
Sorties	34	"	30 "
Décès	8	"	3 "
Patients à l'hôpital	330		

Nouvelles à expédier. Acadie.—Les lettres de timbre à être expédiées par ce navire, doivent être déposées à la poste aujourd'hui ou demain matin avant la clôture de la malle. L'Acadia part de Boston le 25.

On voit par les journaux de Washington, que M. Alexander Sydney Robertson a été nommé par le président, marshal des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane. Ne connaissant pas M. Robertson nous devons croire que c'est un très bon choix. Mais on ne peut empêcher de faire remarquer que de toutes les fonctionnaires de l'ancienne administration, conservés par la nouvelle, il n'y en a peut-être pas qui se soient et peu occupés de politique que M. M. Mansfield et que personne ne songerait à le voir remplacer.

☞ Le juge *McLean* n'accepte pas dans le nouveau cabinet le poste qu'il est offert, on croit que le président le proposera à *Albert H. Tracy* de New York, qui dernièrement était membre du congrès et qui est fait connaître par son hostilité envers M. Clay et une banque Nationale. Nous avons de fortes raisons de croire que A. H. Tracy appartient au parti loco foco, nouvelle preuve du Wriggisme de M. Tyler!

☞ M. Webster est dans un état de santé qui inquiète fort ses amis. On assure que la santé de M. Tyler lui-même n'est pas satisfaisante.

McLeod.—Le jugement de McLeod devant la cour de *Oyer and Terminer* a dû commencer le 27 du mois dernier. Quarante huit jurés doivent siéger durant la session de cette cour; c'est dans ce nombre que seront choisis les douze qui auront à prononcer sur le sort du prisonnier. Sur ces quarante huit jurés on compte trente quatre fermiers, neuf ouvriers, deux commerçants un médecin, un forgeron, et un sans profession.

M. Fox le ministre résidant d'Angleterre à Washington, a reçu des dépêches aussi importantes pour le *Caledonia* que l'avait amené un messager spécial adressé à Lord Sydenham.

Mlle. Therese Elssler.— La sœur de la charmante sylphide que nous avons tant applaudi cet hiver, était au rivière des passagers du *Caledonia*. Elle vient rejoindre *Fanny*, et très probablement toutes les deux viendront faire une visite à notre ville: Fanny a été trop bien traitée parmi nous, pour n'avoir pas le désir d'y revenir encore.

INTERIEUR.

Mission.—La République Africaine dont nous avons annoncé la prochaine abolition, a été officiellement reconnue à Paris, qu'elle est reconnue, devant le grand jury, mais qu'on a remarqué alors qu'il n'existait aucune loi obligeant entre le dit état dont de n'étaient reconnus complètes. Ce fait a causé une grande irritation dans la population, qui pourrait bien se porter à quelque acte.

NEW-YORK.—La mise à exécution de bill de revenus cause dans cette ville une certaine sensation; beaucoup de commerçans étaient pris d'avance par spéculations et des arrivages considérables ont eu lieu dans le dernière quinzaine de septembre. De nombreux steamers ont dû croiser pendant cette période en avant de ce port afin d'y faire entrer les navires qui ne seront présentés avant le fin de septembre.

FLORIDE.—Les nouvelles du théâtre de la guerre sont presque nulles.—Une partie de la bande de Hurjulli s'est rendue à Tampa, suivant la promesse qu'en avait faite le chef.—Les sauvages, retournés avec Tiger Tail par le moyen de Coacoochee, ne peuvent pas rester bons ne tourneront, si ils refusé de venir se rendre, et vont attendre le retour de son frère qui est en place vole de Cuba.—Le commencement de guerre de Sam Jones.

BOSTON.—On lit dans le *Transcript* de cette ville: "Nous apprenons que de nouveaux steamers destinés à compléter la ligne actuelle entre Liverpool et notre port sont en place et voie de construction. Ils commenceront leurs voyages dès les premiers jours du printemps, et alors nous aurons régulièrement avec l'Europe des communications hebdomadaires."

GEORGIE.—Aujourd'hui a lieu dans cet état l'élection du gouvernement et des membres de la législature. Les candidats pour le poste de gouverneur sont Wilkins Clifton [whig] et Charles McDonald [locofoco.] Ce dernier est en ce moment ministre gouverneur de la Georgie. Nous aurons sans doute les premiers retours vers la fin de la semaine.

NAVIGATION A VAPEUR.—On assure que la compagnie anglaise de navigation à vapeur a proposé au gouvernement français de se charger aux conditions offertes par lui du transport des dépêches du Havre à New-York.

EXTERIEUR.

FRONTIERES DU CANADA.—On lit dans le *Courier and Enquirer de New-York*:

"Nous voyons avec peine, à mesure que le jour du jugement de McLeod approche, des incendies renouvelés sur les frontières des tentatives qui pourraient amener une collision sérieuse ou forcer ainsi les deux pays à des hostilités ouvertes. Le *Commercial Advertiser* de Buffalo raconte que, dans la nuit du 17 septembre, soixante cinq barils de poudre ont été enlevés du Magasin, près de Lockport, et que deux navires à vapeur anglais, le *Minos* et le *Toronto* qui étaient à l'ancre dans le Niagara, entre l'île de la Marine et les rivages du Canada, ont eu à supporter le feu plusieurs fois répété d'un canon que quelques individus avaient placé dans l'île. Le *Chronicle de Niagara* annonce aussi qu'une tentative a été faite pour endommager sérieusement le canal de Welland; deux barils de poudre ont été plongés dans le canal et une fusée qui y était attachée, a amené une explosion qui a causé quelque dégât."

L'*Evening Journal* d'Albany annonce, d'après une note de cette d'Oswego, le mort de Lord Sydenham, les gouverneur du Canada. Les derniers journaux de New York prétendent au contraire qu'il était en pleine convalescence.

AMERIQUE DU SUD.—Les nouvelles du continent méridional sont aussi obscures que d'habitude: le seul fait qui résulte clairement des correspondances qui nous parviennent sous les yeux, c'est que la Nouvelle Grenade est dans un perpétuel état d'agitation et que le parti opposé lutte et continuellement sans arriver à un résultat: sans que chacun d'eux peut-être sache bien ce qu'il veut et ce qu'il désire.

VARIÉTÉS.

LA PENSION DE MM. LES CAPITAINES.

(*Extrait de l'Hôtel des Invalides.*)

I.

La petite ville de Commercy, en Lorraine, possédait naguère encore une vieille et gothique auberge qui, depuis le séjour du bon Stanislas de Pologne, avait pour enseigne l'*Epée de bois*. La renommée de sa cuisine, et quoique propreté de ses chambres, et surtout la politesse avenante de ses propriétaires, l'avaient fait choisir de tout temps, par les officiers de la garnison, pour leur *lieu de rendez-vous*, c'est-à-dire que ces messieurs, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de capitaine inclusivement, allaient prendre leurs repas quotidiens à l'*Epée de bois*, moyennant 65 francs pour les lieutenants et les sous-lieutenants, et 60 francs pour les capitaines. Il y faisait, au dire du plus ancien de jours, des festins de Balthazar. Le gibier des Ardennes, les truites de la Meuse, les viandes des prés Saint-Julien, la volaille des bouvines fermes des Vosges, les sucreries de Verdun, le tout arrosé de vin blanc et bleu, dont les colonnes tapissent les bords de la Moselle, concourait au splendide ordinaire de ces messieurs, pour lesquels, selon l'expression du bon La Fontaine, "les jours de jeune étaient encore des *jours de noces*."

Or, dans l'année 183.. il y avait comme de coutume, à commercy, un bataillon détaché du régiment de ligne en garnison à Luneville, et, comme d'habitude traditionnelle, les bons capitaines étaient venus s'abattre à l'*Epée de bois*. Le chef de bataillon Gontard, vieux militaire qui n'avait jamais voulu signer d'engagement illimité avec l'hydre, n'était, nous toutes réserves de la dignité de grade, désolé de venir s'asseoir à la table où les capitaines. Ceux-ci n'avaient pas d'abord cité très flattés de cette détermination de leur supérieur, car l'égalité dans le grain de l'épaulette est, entre officiers, le gage le plus sûr de la gaîté des confidences et même des récriminations de tous; mais comme, tout bien considéré, le commandant était un fort brave homme, quoique un peu moqueur, à en croire les sous-lieutenants sortis de Saint-Cyr, on se consola bien vite de l'embarrassante subordination qui le tenait à table, mêmes malgré lui.

C'était en hiver, et les journées étaient longues. Cependant un repas succulent, arrosé d'excellent vin, dissipe de jolies soirées, terminée par le mets parfumé et de nombreuses libations de cognac et de kirschwasser, à l'incontestable mérite de les abréger. Mais les Français ne sont pas les Allemands, et chez eux la soirée sans conversation n'existait pas la manne intellectuelle: il faut que l'esprit ait aussi sa pitance d'aliments légers et plaisants. Il ne fallait pas, à Commercy, penser au spectacle, au bal, au concert; il n'y avait rien alors de tout cela dans cet arrondissement de la Meuse: trois ou quatre réunions, par mois, chez les principaux fonctionnaires, décorées orgueilleusement du titre de soirées, où moi mieux les officiers s'étaient point ridiculisés, ou *dégénérant* les plaisirs de l'hiver. Que faire donc? car enfin il faut, à des militaires, en tout, dépenser le temps qui suit le dîner. Le billard, pour des capitaines, n'est plus un jeu assez décent (tous ne fument pas) et le froid ou la pluie rendent la promenade impossible. Que faire donc?

Messieurs, dit un des plus jeunes capitaines, un jour qu'une question de discipline mise sur le tapis par le vieux commandant, avait été agitée, au dessert, plus longtemps que de coutume; messieurs, nous devrions raconter quelques-unes de nos aventures de garnison, quelques épisodes de nos campagnes.

—Vous avez peut-être bien embarrassé de raconter le vieux! interrompit d'un ton goguenard le chef de bataillon.

—Peut-être, mon commandant, répliqua celui-ci en souriant; ce que j'aurais à raconter, moi, ne vaudrait pas aussi double que mes voisins à vous; mais enfin la scène serait remplie et ceux d'entre nous qui n'auraient que pas de chose à dire profiteraient de l'expérience des anciens de la vôtre surtout.

—Vous avez raison, Saint-Gaudens, répondit Gontard en tendant la main au jeune homme, excusez-moi vous avez vu que je n'ai jamais l'intention d'offenser un camarade.

Le capitaine s'inclina en signe de pardon, et s'adressant à ses collègues:

—Eh bien! messieurs, reprit il, que pensez-vous de mon projet?

—Je le trouve praticable, répondit le plus ancien des capitaines; la parole vous va, à nous autres jeunes gens qui avons reçu de l'éducation dans les écoles militaires; mais à moi, par exemple, qui ne sais qu'un vieillard.

—Nous ne sommes pas ici à l'audience, reprit un autre, nous nous attachons beaucoup plus au fond qu'à la forme du style; je vote donc pour le projet du capitaine Saint-Gaudens; et vous, monsieur?

Tout le monde s'étant prononcé d'une manière unanime, guidé par le chef de bataillon qui donna son vote, ce fut à quelque parlerait pas le premier. Le sort en ayant décidé, il tomba sur le capitaine Narquart, enfant de troupe, devenu capitaine à force de bonne conduite et d'ancienneté. Avant d'arriver à ce grade, il avait passé par tous les emplois du métier, le mannement par celui de fifre, aussi avait-il conservé, de cette longue épreuve, une légère teinte d'égoïsme qui semblait rappeler à ses jeunes camarades ce vers de Corneille:

Je ne sais qu'il m'est seul toute ma reconnaît.

Du reste, bon officier, excellent camarade, le capitaine Narquart avait le dessous d'un vieux soldat et la sensibilité d'une jeune fille.

—Messieurs, dit il, je ne sais plus qui d'entre vous parlait dernièrement de l'exécution de jeune Strasps, en 1809, et de l'époque où les alliés envahissaient la France sur tous les points.

C'est moi, fit un des convives et j'ai entendu que cette sévérité de Napoléon avait été justifiée par les circonstances de leurs dans lesquelles il se trouvait alors.

—Vous avez raison, répliqua Narquart; mais moi, j'ai été presque le témoin, dans un temps plus reculé, d'une exécution qu'aucune nécessité ne prononçait et dont le souvenir n'est jamais sorti de ma mémoire, tant elle fut unique et exécrable; je vais vous la raconter si vous le voulez bien.

Chacun ayant témoigné au vieux capitaine le plaisir qu'il serait à l'entendre, il prit assistée la parole en ces termes:

II.

C'était en 1792, comme je vous l'ai dit son tout j'étais fifre dans un bataillon de volontaires qui faisait partie de la division que le général Charbonnier commandait à l'armée de Rambon-et-Meuse. Le représentant Saint-Just l'était arrivé, depuis quelques jours, de Paris, à notre quartier-général pour activer les opérations de la campagne et anéantir la *horde de brigands étrangers* qui n'avaient pas craint de déclarer la guerre à la république française une *et indivisible*.

—Pour le coup! s'écrient quelques-uns, il le général Charbonnier à Saint-Just, un matin que nous dînions dans les armes, vaille que vous ne vous arrêtez de la place et qu'il n'a fait de venir nous insulter à une repas quelconque aux dépens de son ancienne impériale hiérarchie.

—Dit-donc du tyran antichien! interrompit d'un ton rude un jeune homme dont le sanglante bienvenue rencontrait avec l'expression sombre et pâle d'un visage efféminé.

C'était Saint-Just qui prononçait ainsi l'éloge d'un général, un vieux général, vieux soldat plaît de bataillons et de radeaux, que les événements rendaient malheureusement partie des dangers du sang en commandant de l'armée de la Moselle.

—Chapeau général, ajouta l'arrogant personnel, et ne pas prendre le commandement le vieux chapeau bas, du jeune Saint-Just, qui vous parle, bien que ses cheveux soient encore plus jeunes que la partie [illegible] que dans ces idées aujourd'hui, [illegible] par le ministère de l'Intérieur, le 18 octobre 1841.—Les ventes seront faites publiquement.

E. N. TRACY.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, le 1 septembre 1841.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Jefferson.—[illegible] 1419.—Mary Wilson et al. vs. Charles Gaillard et al.—[illegible] pour le [illegible] pour le [illegible] ordonné que [illegible] Ordonné que [illegible] Octobre 1841.—[illegible] Wilson et al. vs. Gaillard et al. [illegible] Octobre 1841 [